



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement du Trophée Caïssa 35

Toutes les joueuses s'engagent à respecter le présent règlement.

ARTICLE 1 : Tournoi

Le Comité départemental des Echecs 35 organise le Trophée Caïssa 35 le dimanche 16 octobre 2016 au centre social, 27 rue Notre Dame à Vitré. Ce tournoi par équipe est réservé aux féminines licenciées A ou B.

ARTICLE 2 : Constitution des équipes

Le tournoi se joue par équipes de deux joueuses licenciées A ou B.

Dans chaque équipe, la somme des elos lents des joueuses classées doit être inférieure ou égale à 3000. Si la joueuse de l'échiquier 2 est classée, la moyenne entre son elo lent et son rapide doit être inférieure ou égale à 1300.

L'ordre des joueuses de l'équipe doit être fixé au plus tard à la fin du pointage et ne pourra être changé au cours du tournoi.

ARTICLE 3 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE à la date du tournoi, à l'exception de l'Annexe A 4b : la partie ne sera perdue qu'après le 3ème coup illégal achevé. ([Annexe 2.2.2, règlement des compétitions homologuées](#)).

Les appariements se font au Système Suisse (règles C04 FIDE 2004) ou en toutes rondes si le nombre d'équipes le permet.

Le classement pris en compte est le classement rapide moyen des 2 joueuses.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde toutes les équipes qui auront fait contrôler leur licence avant 9 h 45 ; même préinscrites, les équipes n'ayant pas pointé avant 9 h 45 ne seront appariés qu'à la 2^{ème} ronde.

ARTICLE 4 : Cadence

Le tournoi se joue en 5 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coup.

ARTICLE 5 : Horaires

Le pointage a lieu de 9 h 15 à 9 h 45. La première ronde a lieu à 10 h.

A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes sont : 11 h, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30.

La remise des prix et le pot de clôture auront lieu vers 17 h.

ARTICLE 6 : Pré-inscription

Toutes les joueuses doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 20 h 00 :

- en ligne : <http://www.echecs35.fr/inscription> (merci de privilégier ce mode)
- par mail ou par téléphone à Laetitia Catherinot : laetitia.catherinot@echecs35.fr 06 04 04 66 33

ARTICLE 7 : Droits d'inscription

L'inscription est gratuite. Les joueuses sont cependant invitées à amener un produit culinaire (fabriqués maison si possible), par exemple un pot de confiture qu'elles échangeront contre leur adversaire de l'avant-dernière ronde.

ARTICLE 8 : Départage et récompense

Le classement se fait par équipe. L'équipe victorieuse remporte le trophée Caïssa 35 et s'engage à le remettre en jeu lors de la prochaine édition. Les départages pour la 1^{ère} place sont dans l'ordre :

- En cas de système Suisse, Bucholz, Bucholz tronqué et nombre de victoires.
- En toutes rondes : confrontation directe et points de parties.

Si après départage 2 équipes sont encore à égalité, c'est celle de la moyenne d'âge la plus faible qui l'emporte.

ARTICLE 9 : Arbitrage

L'arbitre est M Thébault Stéphane (AF3 – Y00881) aidé de Mme Catherinot Laëtitia (AF4 – K54919).

ARTICLE 10 : Dispositions particulières

Toute joueuse sera exclue définitivement après deux forfaits. Toute contrevenante au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité départemental des Échecs 35 à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueuses majeures.

Fait à Rennes, le 20 août 2016 /Validé par le DDA le 29 août 2016
Modifié le 07/09/2016 (ajout arbitre)